
Réunion de la formation Santé, protection sociale du 6 juin 2005

SYNTHÈSE

Le président de la formation Jean de Kervasdoué étant empêché, la réunion s'est tenue sous la présidence de Jean-Pierre Puig, Secrétaire général du Cnis. Philippe Cuneo, rapporteur de la formation, a présenté l'avant-projet de programme 2006. Neufs projets d'enquêtes, de la Drees, de l'Irdes et de l'Afssa, ont reçu un avis d'opportunité favorable. Les trois demandes de la Drees d'accès à des données de la CCAMIP, de la Cnam-Ts, et des services de PMI des conseils généraux, ont obtenu un avis favorable de la formation. Philippe Cuneo et Pierre Mormiche ont exposé la réflexion engagée par la Drees et l'Insee pour répondre à la demande européenne d'une enquête santé quinquennale à l'horizon 2008. La future enquête française s'inscrira dans un cadre cohérent avec les autres enquêtes menées en France sur la santé et le handicap.

Philippe Cunéo a fait le point sur les **avis 2005**. Comme le recommandait le premier avis général, l'Insee, les caisses et les différents opérateurs utilisent les sources statistiques comme appui ou comme substitut à la réalisation d'enquêtes. L'examen en avis d'opportunité de l'enquête Santé et itinéraire professionnel répond au premier avis de la formation. L'Irdes rendra prochainement son rapport sur les conditions de mise en place d'un système d'information public sur la médecine de ville (avis n°2). Avant de lancer une nouvelle opération nécessairement extrêmement lourde, il conviendra de pondérer les coûts avec l'utilisation des dispositifs existants qui sont d'une qualité acceptable. Le système national d'information inter-régimes de l'assurance maladie (SNIIR-AM) met à disposition un certain nombre de données (avis n°3) ; les statisticiens et les chercheurs doivent en outre pouvoir disposer d'échantillons. Concernant l'avis n°4, la Drees a un projet pour l'étude, en 2006, de la situation des primo-arrivants ; l'enquête Insee-Ined sur les personnes issues de l'immigration devrait être réalisée en 2008. Un premier prototype de la base permanente des équipements (avis n°5) devrait être mis à disposition en interne à la Drees et la DEP qui ont été les premières à transmettre à l'Insee des données localisées. La mise en place d'un système raisonné d'indicateurs de performance des établissements hospitaliers (avis n°7) fait l'objet d'un groupe de travail animé par la Drees, auquel participe la Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins. Une première batterie d'indicateurs disponibles dans les systèmes d'information est en cours de test et devrait donner lieu à une publication en septembre. Le système d'information des hôpitaux publics s'améliore sensiblement (avis n°8). Des opérations de collecte sont menées dans les centres hospitaliers universitaires et les centres de lutte contre le cancer. Si elles donnent satisfaction, elles seront élargies l'an prochain à l'ensemble des établissements.

La Drees et de l'Insee mènent une réflexion pour inscrire les enquêtes Santé dans le dispositif quinquennal envisagé par le projet de règlement européen, dont la première édition aura lieu en 2008. Philippe Cunéo en a présenté le contexte. Il a notamment indiqué que le groupe de réflexion dont la mise en place avait été prévue par la formation ne serait pas réuni compte tenu du retard dans l'exploitation de l'enquête Santé 2003. Le projet d'enquête « Santé-handicap » s'inscrirait dans le projet européen, avec la réalisation d'une enquête tous les cinq ans sur la base des modules européens sur la santé. A ce socle s'ajouterait un questionnaire complémentaire consacré, en

alternance, au thème « handicap, incapacité, dépendance » ou approfondissant le thème « santé ». La mise en place du questionnaire complémentaire sur le handicap, prévu dès 2008, nécessite une pré-enquête sur les personnes handicapées. Mais elle ne pourrait théoriquement être réalisée qu'en 2009 dans le cadre du recensement rénové de la population. Des dispositifs alternatifs permettant d'effectuer cette pré-enquête pour 2008 sont donc à l'étude. Par ailleurs, Pierre Mormiche a signalé que l'Insee envisage, en lien avec la Drees, de créer un pôle santé permanent.

Les participants se sont interrogés sur le contenu du questionnaire, notamment sur la place qui pourra être consacrée à la partie « handicap », et sur la possibilité pour les régions de demander des extensions sur les modules « recours aux soins » et de « consommation de soins ».

Philippe Cunéo a fait la synthèse des **avants-projets de programme 2006** en l'articulant autour de quatre catégories d'outils et de quelques thèmes. Pour les outils, le suivi longitudinal se développe, notamment avec les enquêtes Share, SPS et SIP (cf. ci-dessous). L'utilisation des bases de gestion devrait s'appuyer sur la nécessaire mise en place d'un échantillon de bénéficiaires dans le cadre du SNIIR-AM ainsi que d'un véritable système d'information accessible par les statisticiens et les chercheurs sur les maladies professionnelles et les accidents du travail. Le suivi localisé concerne les conséquences de la décentralisation sur le suivi des politiques et des dispositifs nationaux, et la base permanente des équipements. Enfin, des dispositifs harmonisés au niveau européen existent déjà pour les comptes de la santé, et des projets sont à l'étude sur l'enquête santé, les accidents du travail et les maladies professionnelles. Concernant le thème de la santé et des risques au travail, la Drees, la Dares et la Direction de la Sécurité Sociale commencent à réfléchir à un projet sur la santé et la gestion par les entreprises des travailleurs âgés, projet auquel elles souhaitent associer la Cnam. Plusieurs travaux portent sur la satisfaction des usagers : la Cnaf met en place un dispositif représentatif par Caf, plusieurs projets d'enquête sont en cours à la Drees. Enfin, de nombreux projets s'inscrivent dans le cadre de l'évaluation et Philippe Cunéo a insisté sur les besoins de connaissance concernant les assurances complémentaires pour le suivi de la réforme des retraites et de celle de l'assurance maladie.

La réunion s'est achevée par l'**examen de neuf enquêtes** et de trois demandes d'accès à des données. L'enquête « Share, 50 ans ou plus en Europe » doit permettre d'analyser les phénomènes liés au vieillissement dans une optique longitudinale. L'enquête Santé Protection Sociale (SPS) a pour objectif principal de permettre l'analyse des problématiques qui simultanément mettent en jeu la consommation de soins, l'état de santé, le niveau d'assurance, le statut économique et social. L'enquête Santé et itinéraire professionnel (SIP) a pour but de mieux connaître les déterminants de la santé liés aux grandes caractéristiques des parcours professionnels et des conditions de travail, et de repérer l'incidence de l'état de santé sur le parcours professionnel des personnes. Le projet d'enquête sur l'aide médicale d'état vise à apporter des éléments de connaissance sur les caractéristiques des bénéficiaires de cette aide et plus généralement des personnes pouvant y prétendre. L'enquête auprès des résidents des établissements d'hébergement pour personnes âgées a pour objectif d'actualiser les connaissances sur les conditions de vie des personnes âgées résidant en établissement, les modalités de leur prise en charge et leur degré de satisfaction. L'enquête sur l'insertion des allocataires de minima sociaux portera sur des allocataires du Revenu Minimum d'Insertion, de l'Allocation de Parent Isolé et de l'Allocation Spécifique de Solidarité. L'enquête sur le profil et le parcours des migrants récemment arrivés et régularisés en France vise à appréhender le projet migratoire, son évolution dans le temps, son caractère individuel ou familial, les rapports et les interactions avec les institutions auxquelles sont confrontées les personnes arrivant en France. Le projet d'enquête sur le recours au médecin spécialiste a pour objectif de compléter la vision des recours urgents ; il s'attachera également à décrire les trajectoires des patients et la manière dont ils recourent aux médecins spécialistes ainsi que leurs points de vue sur ces parcours et ces recours. Le projet d'enquête « Evaluation de la circulaire du 25 juin 2001 dans les restaurants scolaires des établissements publics de l'enseignement secondaire en France » a pour objectif d'évaluer les proportions d'établissements scolaires publics du secondaire appliquant les principales recommandations de la circulaire. La formation a émis un **avis d'opportunité favorable** à ces neuf enquêtes.

Enfin, la Drees a demandé, au titre de l'article 7bis de la loi du 7 juin 1951 modifiée, l'avis de la formation pour l'**accès à des données** détenues par la Commission de contrôle des assurances, mutuelles et institutions de prévoyance (CCAMIP) et par la Cnam-TS, et au titre de l'article L2132-3 de la loi n°2004-806 du 9 août 2004 l'avis de la formation pour l'accès à des données détenues par les services de protection maternelle et infantile (PMI) des Conseils généraux. Compte tenu des objectifs visés, la formation a émis un **avis favorable à ces trois demandes**.